

COMPTE-RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE, GRACE AUX DELEGATIONS

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais tout d'abord vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données, en vertu de la loi de décembre 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N° 67, en date du 11 MARS 1974, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet BOSSU pour l'étude et la surveillance des travaux de construction d'un groupe scolaire de 8 classes maternelles au CHAUDRON SIDR. - Montant des honoraires : 2 800 000 Frs.

ARRETE N° 68, en date du 14 Mars 1974, relatif à la cession à bail à Monsieur FILLINGER d'un immeuble communal, pour une durée d'un mois s'étendant du 15 Décembre 1973 au 15 Janvier 1974, non renouvelable. - Montant de la location : 40 000 Frs CFA (quarante mille francs CFA).

ARRETE N° 69, en date du 15 Mars 1974, portant paiement du contrat de renouvellement garantissant la responsabilité civile de la COMMUNE de SAINT.DENIS pour la période du 1er Janvier 1974 au 31 Décembre 1974. - Montant de la dépense : TROIS MILLIONS VINGT HUIT MILLE DEUX CENT CINQ Frs CFA (3 028 205 Frs CFA).

ARRETE N° 70, en date du 15 Mars 1974, portant paiement de la prime d'assurance et d'une extension de garantie du 1er Janvier au 31 Décembre 1974 de divers véhicules communaux durant l'année 1974. - Montant de la dépense : UN MILLION SEPT CENT DIX SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE Frs CFA (1 717 840 Frs CFA).

ARRETE N° 71, en date du 15 Mars 1974, portant paiement d'avenant d'assurance pour une MOTOBECANE 49 cm³ n° 408 74 200 - 99 235 48, durant la période du 16 Novembre 1973 au 31 Décembre 1973. - Montant de la dépense : DEUX MILLE HUIT CENT VINGT Frs CFA (2 820 Frs CFA).

ARRETE N° 72, en date du 15 Mars 1974, portant paiement de l'avenant d'assurance n° 13 pour divers véhicules entre la PRUDENCE AUTOMOBILE et le MAIRE de SAINT.DENIS pour extension de garantie de certains véhicules durant la période du 3 Septembre 1973 au 31 Décembre 1973. - Montant de la dépense : VINGT MILLE CENT VINGT CINQ Frs CFA (20 125 Frs CFA).

ARRETE N° 73, en date du 15 Mars 1974, portant paiement de l'avenant d'assurance n° 1 pour différents véhicules municipaux entre la PRUDENCE AUTOMOBILE et la MAIRIE de SAINT.DENIS, pour extension de garantie pour la période du 1er Janvier 1974 au 31 Décembre 1974L. - Montant de la dépense : DEUX CENT SOIXANTE DIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE DIX Frs CFA (270 870 Frs CFA).

ARRETE N° 74, en date du 19 Mars 1974, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet BOUCHE/QUENTIN, pour l'étude et la surveillance des travaux de construction d'un groupe scolaire de 20 classes + 8 maternelles au CHAUDRON SIDR III. - Montant des honoraires : SEPT MILLIONS QUATRE CENT MILLE Frs CFA (7 400 000 Frs CFA).

AFFAIRE N° 76, en date du 21 Mars 1974, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Mairie de Saint-Denis et le Cabinet GROUPE 4, représenté par Monsieur GOETZ, pour l'étude et la surveillance des travaux de construction de 2 marchés 1'un à la Montagne et l'autre aux Camélias. - Montant des honoraires : 850 000 Frs

ARRETE N° 79, en date du 22 Mars 1974, pour la passation d'un contrat entre la PRESERVATRICE et la MAIRIE DE SAINT.DENIS, pour garantir la responsabilité civile de la Commune pour la période du 7 Janvier 1974 au 23 Février 1974. - Montant de la dépense : SOIXANTE CINQ MILLE NEUF CENTS Frs CFA (65 900 Frs CFA).

ARRETE N° 80, en date du 25 Mars 1974, pour la passation d'un contrat d'honoraires entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet BARAVIAN, représenté par Monsieur BARAVIAN Berdj Claude, pour l'étude et la surveillance des travaux de construction d'une Mairie à la Bretagne. Montant des honoraires : UN MILLION CENT TRENTE MILLE Frs CFA (1 130 000 Frs CFA).

ARRETE N° 82, en date du 25 Mars 1974, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et l'entreprise S.O.F.A.C., pour la réalisation d'un mur de soutènement dans la cour de la M.J.C. de Château Morange. - Montant des travaux : 2 638 879 Frs CFA.

ARRETE N° 84, en date du 26 Mars 1974, relatif à l'installation d'une cabine téléphonique publique chez Madame PADRE Antoine et à la création d'une régie de recettes à Saint-François. - Montant de la dépense : DIX MILLE Frs CFA (10 000 Frs CFA) mensuellement.

ARRETE N° 87, en date du 28 Mars 1974, pour la passation d'une cession entre la Commune de Saint-Denis et la Commune de Saint-Benoit (cuve d'échaudage des porcs) Montant de la dépense : TRENTE MILLE Frs CFA (30 000 Frs CFA).

ARRETE N° 88, en date du 29 Mars 1974, relatif au renouvellement des abonnements de la Commune aux revues "TECHNIQUES et ARCHITECTURE" et "URBANISME" pour 1974.

ARRETE N° 90, relatif à la mise à la disposition de l'Association de Karting d'un terrain communal.

ARRETE N° 91, en date du 5 Avril 1974, pour la passation d'un contrat entre l'assurance " LA CREOLE " et la Mairie de Saint-Denis en vue de garantir la responsabilité civile de la Commune pour la période du 1 Février 1974 au 31 Janvier 1975, en cas d'incendie des bâtiments communaux. - Montant de la dépense : 2 681 446 Frs CFA.

ARRETE N° 99, en date du 11 Avril 1974, relatif à la passation d'un contrat avec la LIGUE REUNIONNAISE de FOOT-BALL pour l'exploitation du Stade de la Redoute.

ARRETE N° 101, en date du 11 Avril 1974, relatif au paiement à Maître LEMERLE d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à Monsieur Charles MAUREAU. - Montant de la dépense : TROIS CENT QUARANTE HUIT MILLE CINQ CENT TREIZE Frs CFA (348 513 Frs). (délibération du Conseil Municipal en date du 19 Septembre 1973).

ARRETE N° 102, en date du 11 Avril 1974, relatif au paiement à Maître LEMERLE d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis d'un terrain appartenant à Monsieur CLAIN Ariste Eugène. - Montant de la dépense : CENT DIX NEUF MILLE NEUF CENT TRENTE CINQ Frs CFA (119 935 Frs CFA).

ARRETE N° 103, en date du 11 Avril 1974, relatif au paiement à Maître Jacques MACE d'une note de frais pour l'établissement d'un acte de vente contenant bail par la SIDR en date du 30 Octobre 1973 à la Commune de Saint-Denis. - Montant de la dépense : (CENT QUATORZE MILLE VINGT CINQ Frs CFA) 114 025 Frs CFA (délibération du conseil municipal en date du 30 Octobre 1972).

ARRETE N° 104, en date du 11 Avril 1974, relatif au paiement à Maître VIDOT Roger d'une note de frais pour l'établissement d'un acte de vente à la Commune de Saint-Denis, d'un terrain bâti appartenant à Monsieur et Madame BERG Adrien. - Montant de la dépense : DEUX CENT QUARANTE CINQ MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIX Frs CFA (245 770 Frs CFA).

ARRETE N° 105, en date du 11 Avril 1974, relatif au paiement à Maître MAS et Maître POPINEAU d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune de Saint-Denis d'un terrain bâti appartenant à Mme Florent VERDIN. - Montant de la dépense : DEUX CENT TRENTE DEUX MILLE SIX CENT SOIXANTE NEUF Frs CFA (232 669 Frs CFA) (délibération du Conseil Municipal du 17 Juillet 1973).